



Commentaires de Mobilité électrique Canada sur le Projet de règlement modifiant le chapitre V, Électricité, du Code de construction

À l'attention de Madame Caroline Hardy

Secrétaire générale et directrice des affaires institutionnelles

projet.reglement.commentaires@rbq.gouv.qc.ca

17 avril 2025

APPUI AU PROJET DE RÈGLEMENT

Par la présente, Mobilité Électrique Canada (MÉC) souhaite communiquer son appui aux modifications proposées au Code de construction, notamment en ce qui concerne:

- (1) *L'ajout d'exigences techniques visant l'installation de l'infrastructure élémentaire pour l'alimentation d'appareillage de recharge de niveau 2 pour l'ensemble des aires de stationnement dans les immeubles d'habitation de plus de quatre logements et l'obligation d'inclure la charge prévue de l'appareillage de recharge de véhicules électriques, qu'il soit installé ou non, dans le calcul de charge servant à dimensionner la capacité de l'installation électrique* » et
- (2) *La reconduction de « l'obligation d'installer l'infrastructure élémentaire pour l'alimentation d'appareillage de recharge de véhicules électriques de niveau 2 pour les immeubles d'habitation de quatre logements et moins, ainsi que des exigences spécifiques concernant l'approbation de l'appareillage électrique ».*

L'amendement du Code de construction aura pour impact de faciliter l'installation de bornes de recharge dans les habitations multifamiliales de la province et permettra aux personnes qui y résident de recharger à la maison. La recharge à domicile fait partie des nombreux avantages des véhicules électriques et demeure la façon la plus économique et pratique de faire le plein. Cette mise à jour du Code de construction peut aussi être perçue comme une mesure d'équité car elle rend la mobilité électrique plus accessible aux personnes vivant en logement.

Grâce à ses politiques et programmes visant à accélérer l'électrification des transports tels que la Norme VZE et les rabais à l'achat ou la location d'un VÉ, le Québec est reconnu comme un leader Canadien avec plus de 54% des immatriculations de véhicules électriques et hybrides rechargeables neufs au pays en 2024¹. Cette nouvelle mesure contribuera à égaliser l'accès à la recharge à domicile pour une plus grande portion de la population.

L'installation de l'infrastructure élémentaire pour l'alimentation de bornes de recharge au moment de la construction est nettement moins coûteuse que de rénover plus tard. De plus, il est largement reconnu que l'accès à la recharge à domicile réduira les besoins d'infrastructures de recharge publique.

¹ Statistiques Canada : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-607-x/71-607-x2021019-fra.htm>



MESURES COMPLÉMENTAIRES

MÉC recommande au Gouvernement du Québec de poursuivre le volet d'aide financière pour borne de recharge du programme Roulez Vert: borne de recharge à domicile, borne de recharge multilogement et borne de recharge au travail.

MÉC recommande également au Gouvernement du Québec d'inclure la mise à niveau du panneau électrique dans ses programmes d'amélioration de l'efficacité énergétique des maisons. Des milliers de vieilles maisons québécoises ont des panneaux électriques désuets, ce qui rend difficile et parfois impossible l'installation d'une borne de recharge. Les VÉ étant trois fois plus efficaces sur le plan énergétique que les voitures à essence et contribuant à réduire les émissions de GES, les programmes existants d'amélioration de l'efficacité énergétique des maisons devraient soutenir l'installation de panneaux électriques plus récents et plus efficaces.

Enfin, MÉC recommande au Québec d'adopter une règle sur le « droit à la recharge » afin que les résidents de propriétés multifamiliales, puissent négocier l'ajout d'une infrastructure de recharge de VE pour leur usage. Les gestionnaires immobiliers ou les associations de résidents empêchent parfois les habitants d'immeubles multifamiliaux, tels que des appartements et des immeubles en copropriété, d'installer des bornes de recharge ou d'y accéder. Cela contribue à une disparité inéquitable dans l'accès à la recharge entre les résidents de maisons individuelles et ceux de propriétés multifamiliales existantes.

À PROPOS DE MOBILITÉ ÉLECTRIQUE CANADA

Fondée en 2006, Mobilité Électrique Canada (MÉC) est une association industrielle nationale qui se consacre exclusivement à la promotion de la mobilité électrique comme moyen de lutter contre le changement climatique et la pollution atmosphérique tout en soutenant l'économie canadienne.

MÉC compte environ 190 organisations membres, incluant des fournisseurs d'électricité; des fabricants de véhicules légers, moyens, lourds, et tout terrain; des fournisseurs d'infrastructures; des entreprises technologiques; des sociétés minières; des centres de recherche; des ministères et organismes gouvernementaux; des villes; des universités; des gestionnaires de parcs automobiles; des syndicats; des ONG environnementales; et des groupes de propriétaires de VE.

La mission de MÉC est de faciliter et d'accélérer la transition vers la mobilité électrique durable au Canada par les moyens suivants : le plaidoyer, la collaboration, l'éducation et le leadership éclairé, dans le but de créer un avenir plus propre, plus sain et plus prospère pour toute la population canadienne. Mobilité électrique Canada soutient les activités de ses membres en :

- Informant les membres sur des sujets d'intérêt concernant la législation, les politiques, et les enjeux techniques et opérationnels qui touchent la mobilité électrique – ce qui inclut notamment d'identifier des mesures nécessaires pour répondre aux besoins des membres et de les communiquer de façon proactive aux décideurs politiques et aux autres parties prenantes;
- Établissant des partenariats pour accélérer l'adoption de la mobilité électrique par l'entremise de la recherche, de projets pilotes, de politiques, et de programmes et stratégies visant à augmenter la pénétration du marché ;
- Agissant à titre de centre de ressources en publiant l'information pertinente et à jour sur la mobilité électrique au Canada et ailleurs.



COORDONNÉES

Pour toute question concernant cette communication, veuillez communiquer avec :

Mobilité Électrique Canada / Electric Mobility Canada

www.emc-mec.ca | info@emc-mec.ca

Daniel Breton, président et directeur général

Courriel : Daniel.breton@emc-mec.ca

Téléphone : (514) 883-9274